



Stage :
**Convention IRSI :
Indemnisation et
de Recours des
Sinistres**

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

Public concerné

Gestionnaires d'immeubles, gestionnaires de sinistres, personnel de proximité dans le logement social ou privé.

Toute personne intéressée par la gestion des sinistres, l'expertise ou la procédure de réparation des dommages immobiliers en cas de sinistres dégâts des eaux et incendies.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Il est cependant recommandé d'avoir pris connaissance du constat amiable dégât des eaux et des procédures internes en matière de gestion des sinistres.

Objectifs de formation

- Gérer les sinistres dégâts des eaux et incendie en intégrant les dispositions de la convention IRSI.

Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Identifier les champs d'application, les caractéristiques et les exclusions de la convention IRSI
- Intégrer les points de vigilance pour gérer les sinistres relevant de cette convention
- Acquérir une méthodologie en fonction des procédures internes et de la convention

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

500 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas, et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant du Groupe CS Entreprise et d'HTA (Filiale d'HTC).
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants, invités à amener leurs cas pratiques.

Cas pratique : Exemple de gestion d'un sinistre dégât des eaux ; comment remplir un constat

Quizz de début et de fin de session.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire, ainsi que des schémas illustrés de responsabilités et détaillant les différentes situations

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Stage :
**Convention IRSI :
Indemnisation et
de Recours des
Sinistres**

Programme

1. Les dispositions générales de la convention IRSI

- Les causes exclues du champ d'application de la convention en dégât des eaux et incendie
- Les locaux exclus
- Les sinistres causés par les tiers à l'immeuble : professionnels ou non
- Les causes réputées garanties en assurances de choses, de responsabilités
- Le cas du locataire non assuré

2. L'assureur gestionnaire

- Désignation selon les cas
- Son rôle

3. La recherche de fuite (au 1er juillet 2020)

- Définition
- Investigation préalable
- Principe de la recherche de fuite organisée par l'assureur gestionnaire
- Organisation
- Modalités de prise en charge
- Recours
- Exception

4. Assiette servant à la détermination de la tranche 1 ou 2

- Principe
- Locaux privés
- Locaux communs

5. Évaluation et expertise des dommages

- Désignation de l'expert
- Opposabilité des dommages immatériels

6. Recours

- Dommages ouvrant droit à recours, présentation
- Sinistre tranche 1
- Sinistre tranche 2

7. Sinistres en aggravation et répétitifs

- Définition de l'aggravation
- Détermination de la tranche
- Désignation de l'assureur gestionnaire
- Évaluation et expertise des dommages
- Modalités de prise en charge et actions de remboursement

Formation complémentaire

- Gestion technique des sinistres Dommages aux biens

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com